

Faits divers

Contrôle routier : sept poids lourds en infraction à Belfort

Dans le cadre des opérations de contrôle routier menées dans le Territoire, une nouvelle opération de contrôle des poids lourds s'est déroulée mercredi 13 janvier rue Pierre-Mendès-France à Belfort juste avant l'accès à l'autoroute.

Les fonctionnaires de la police nationale et les contrôleurs de la Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont notamment vérifié le respect de la réglementation en matière de poids de chargement et

de traçabilité des temps de conduite et de repos. Sept infractions ont été relevées : deux à la coordination des transports (dépassement du temps de conduite) ; trois au Code de la route (deux surcharges, un défaut de contrôle technique) ; deux à la réglementation administrative (une non-présentation du certificat d'immatriculation, un pneu lisse).

Un procès-verbal a par ailleurs été dressé aux quatre convois exceptionnels interceptés pour s'être engagés dans Belfort sans avis et sans escorte de police.

Ballon d'Alsace

Le col fermé puis rouvert

Hier vendredi matin, le Département du Territoire de Belfort, a été contraint de fermer le col du Ballon d'Alsace en raison des chutes de neige et de la formation des congères.

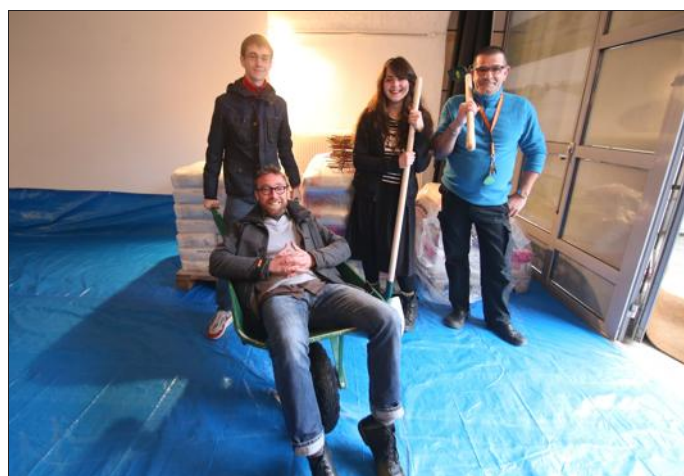
Le col a pu être rouvert en début d'après-midi. Cette situation pourra se reproduire. « Lors de ces fermetures du col en partie sommitale, les routes départementales desservant le Ballon d'Alsace (RD 465, RD 466 et RD 59) ne sont pas fermées à la circulation afin de maintenir

l'accès aux domaines skiables, notamment les secteurs de la Gentiane et du Langenberg, indique le service des routes du conseil départemental. Ils restent ainsi accessibles depuis Belfort et le Haut-Rhin à condition d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus neiges. »

Il rappelle aussi l'arrêt préfectoral qui rend impossible le salage des routes départementales desservant le ballon d'Alsace. La chaussée est simplement raclée et gravillonnée.

Création

Le béton inspire les élèves de l'École d'arts de Belfort



■ Le directeur Jean-Marie Boizeau (dans la brouette), deux élèves et un salarié de l'école. Photo Xavier GORAU

Le projet est original. Dès lundi, les élèves de classe préparatoire à l'École d'art de Belfort, mettront les mains dans le béton. Ils participeront en effet à un « work shop » (atelier) d'une demi-semaine autour d'un matériau auquel les plus grands architectes ont donné ses lettres de noblesse.

Chacun d'eux devra réaliser une œuvre destinée à prendre place – provisoirement – dans l'espace public, à Belfort. Le cahier des charges n'est pas contraignant et les élèves n'auront donc pour limites que le temps et leur imagination.

« Habiter l'œuvre »

« Cette initiative fait suite à une exposition sur le thème "Habiter l'œuvre", qui s'est déroulée à la maison de l'Architecture de Besançon du 13 novembre au 8 janvier » explique le directeur de l'École d'art, Jean-Marie Boizeau. Elle était principalement consacrée à la péniche Louise-Catherine du quai d'Austerlitz, à Paris, qui a été réaménagée par l'architecte Le Corbusier en 1929 à l'aide de son matériau de prédilection, le béton armé, puis utilisée par l'Armée du Salut jusqu'en 1974 pour les sans-abri. « Cette exposition comporte de nombreux documents prêtés par la fondation Le Corbusier. Nous l'accueillerons à notre tour du 3 février au 2 avril, mais parallèlement nous exposerons aussi les travaux réalisés par nos élèves au cours de ce work shop » indique le directeur.

Mercredi, au début de l'après-midi, la SAS Albizzati a livré à l'école d'art 80 sacs de béton prêt à l'emploi de 35 kg chacun, ainsi qu'une bétonnière et plusieurs pelles flambant neuves.

Le mode d'emploi a été fourni mardi aux élèves par l'entreprise sur l'un de ses chantiers, celui de la tribune du stade des Trois-Chênes.

« Apprivoiser une nouvelle matière »

« Nous leur avons montré comment gâcher du béton, réaliser les différentes techniques de coffrage, obtenir différents effets, donner un aspect lisse ou granuleux, faire varier les teintes etc. On a senti qu'ils étaient en train d'apprivoiser une nouvelle matière. C'est toujours intéressant de se confronter avec des gens qui ne sont pas du métier » explique Jean-Louis Albizzati, directeur général de l'entreprise, qui a promis de passer à plusieurs reprises à l'école la semaine prochaine pour voir l'évolution des travaux.

La balle est donc dans le camp de la quarantaine d'élèves. La Belfortaine Pauline Balverdé envisage « de construire devant une bibliothèque un ring en béton qui serait un lieu de débat symbolique pour les passants ». Le Seloncourtois Francis Saison projette de réaliser dans un square « deux bancs dyssymétriques et fragmentés ».

Les idées sont là. Il n'y a plus qu'à salir les pelles ! **Didier PLANADEVALL**

Aulnay à hauteur d'hommes

« Comme des lions », c'est le titre d'un film documentaire racontant deux ans d'engagement des salariés du site PSA d'Aulnay-sous-Bois contre la fermeture de leur usine. Questions à Françoise Davisse, sa réalisatrice.

Le film de 115 minutes sera projeté dimanche 17 janvier au cinéma Le Colisée à Montbéliard, à partir de 18 h (6 euros ; 4 euros avec la carte Art et Essai), en présence de la réalisatrice et aussi de Salah Keltoumi, ex-salarié d'Aulnay qui a depuis rejoint le site PSA de Mulhouse, et de Philippe Julien, secrétaire de la CGT-Aulnay. La projection sera suivie d'un débat.

Est Républicain : Quel a été le point de départ de ce documentaire ?

Françoise Davisse : J'habite en Seine-Saint-Denis, pas très loin de l'usine. Juste avant les élections présidentielles de 2012, je trouvais qu'il y avait, en France, un climat général de morosité, de désespoir. Pourtant, à Aulnay-sous-Bois, des salariés avaient décidé de se barrasser pour sauver leurs emplois. J'ai eu envie de filmer leur combat au plus près, leur stratégie, leurs dialogues, leurs réactions, de faire d'une certaine manière un film d'action avec des gens atypiques, et non un film militant au sens syndical du terme.

Aviez-vous pour objectif de montrer la dureté, la violence du monde du travail, de l'économie ?

Cette violence, je ne la connaissais pas. Je l'ai découverte à Aulnay. Elle se manifestait par les mensonges de la direction, par sa volonté d'étouffer toute velléité de réaction de la part des salariés en mettant en place une

stratégie très élaborée, à un niveau que je n'imaginai pas.

À quels « mensonges » faites-vous référence ?

Ceux de Philippe Varin, l'ancien président du directoire. Dès l'annonce de la fermeture d'Aulnay, il a affirmé que le dialogue social serait exemplaire, qu'il y aurait une solution pour chacun des 3.000 salariés dont le poste allait être supprimé, que le site (N.D.L.R. : 180 hectares entre Roissy et Paris) serait réindustrialisé avec la création rapide de 600 emplois et de 1.500 à terme. Or ces promesses n'ont pas été tenues : la moitié des salariés est toujours dans une phase de reclassement, pour ne pas dire à Pôle Emploi. Ils ont parfois suivi des formations, mais des formations un peu bidon, qui n'ont débouché sur rien de concret. Le site, aujourd'hui, ne compte pas plus de dix nouveaux emplois.

Les belles paroles, les promesses n'ont-elles pas été aussi du côté de l'État ?

On se souvient tous des propos de François Hollande affirmant que le plan de fermeture d'Aulnay n'était « pas acceptable en l'état ». Au final, il a validé le plan initial. C'est très choquant. Les politiques ont montré toute leur impuissance : le mensonge était aussi du côté de l'État et du gouvernement.

Pouvez-vous détailler cette « stratégie très élaborée » de la direction que vous venez d'évoquer ?

Quand les salariés ont commencé à se ranger aux côtés des grévistes, il y a eu très vite, de la part de la direction, des accusations de violence, de dérapage. Or j'étais sur place, je voyais très bien ce qu'il se passait. Chaque fois qu'il y avait un CCE, un moment important, la direction diffusait un communiqué repris aussitôt par l'ensemble des médias. Je me souviens en particulier d'un épisode, celui du rachat d'actions par les actionnaires. Pour détourner

Société



■ Françoise Davisse a démarré son tournage pendant la campagne des élections présidentielles de 2012. Photo DR

l'attention de ce sujet, la direction a diffusé une communication, une fausse information, en expliquant que la grève d'une partie des salariés empêchait la reprise du travail et donc qu'elle envisageait d'anticiper la fermeture de l'usine, ce qui n'était pas légalement possible. Le service communication de PSA, qui s'est adjoint les services de communicants extérieurs pendant toute la durée du conflit d'Aulnay, est une machine de guerre qui veut tout maîtriser, tout prévoir, ne rien laisser au hasard.

Au final, les grévistes n'ont pas empêché la fermeture d'Aulnay...

Oui, mais l'essentiel n'est peut-être pas là. Ils ont certes perdu leur combat, mais ils ont gagné en dignité, en fierté, en estime de soi. Ils ont montré que ça valait le coup d'essayer, qu'ils existaient et étaient capables de penser par eux-mêmes, et de manière collective, d'argumenter solidement face à

la direction alors que, jusque-là, il n'en avait sans doute pas conscience.

Le dialogue social, alors prôné et vanté par PSA, n'était qu'un leurre ?

Il n'a pas eu lieu. La direction a présenté le plan de fermeture d'Aulnay, qui répondait à une logique financière et non industrielle, sans possibilité de discussion. Chez beaucoup de non grévistes, il y avait la certitude que cela ne servait à rien de se battre, que les dés étaient jetés dès le départ. Il y avait aussi cette idée – que l'on retrouve dans beaucoup d'entreprises et pas seulement chez PSA – que la direction, les cadres savent forcément ce qu'il y a de mieux pour l'entreprise, que leur façon de voir, de poser le débat, est la meilleure.

Vous voulez dire que le système est tel qu'il entretient chez les salariés un sentiment d'infériorité, de faiblesse ?

On peut le dire comme ça. Mais ce sont les rapports au travail très hiérarchisés qui

expliquent ce sentiment et aussi le manque de culture collective dans la société d'aujourd'hui marquée par l'individualisme. Le conflit d'Aulnay a montré que les salariés, même lorsqu'ils sont non qualifiés, sont capables d'avoir un point de vue et de le défendre, de devenir des experts. Certes, la victoire n'a pas été au rendez-vous, mais ils n'ont pas subi la situation, ils ont été acteurs. Les grévistes se sont sentis portés par le collectif. C'est ce que disait Philippe Julien, secrétaire de la CGT à Aulnay : « Il y a plus d'intelligence à 200 qu'avec une seule personne, c'est mathématique ». Je crois que, sur ce point, mon film est assez optimiste. J'espère qu'il va (re) donner goût aux salariés, quelle que soit leur entreprise, à l'action collective. Il faut faire l'expérience des luttes pour se rendre compte de sa propre force, de sa propre valeur.

Recueilli par **Alexandre BOLLENGIER**

Tribunal L'auteur de deux incendies, survenus à Colombier-Fontaine en avril 2014, a été jugé jeudi à Montbéliard.

Les feux gardent leur mystère

Le prévenu reste une énigme. Pour ses parents qui l'ont accompagné, sa maman dépassée par le chagrin. Pour les magistrats, la partie civile, son conseil également. Dix mois après avoir provoqué deux incendies à Colombier-Fontaine, le Doublin, 21 ans, est incapable de les expliquer. Le 5 avril 2014, un feu s'était déclaré dans les communs d'un immeuble vers 1 h 30, rue des Charmes. « Des témoins vous ont vu entrer puis ressortir. Vous étiez vêtu d'un sweet-shirt gris à capuche retrouvé lors de la perquisition à votre domicile. Vous avez reconnu avoir mis le feu à des cartons avec un briquet », rappelle la présidente du tribunal, Carine Mary-Charlier.

Sauvés par leur voisin

Il n'y a pas de victimes mais des dégâts. L'organisme-logeur Idéha demande 1.000€. Le traumatisme sera terrible pour une famille de la commune dont la maison s'enflamme à 4 h, la même nuit, rue du Stade. « Sans l'intervention de notre voisin (n.d.l.r. : il rentrait à vélo de son travail quand il a perçu des crépitements sur le cabanon accolé à l'habitation), on ne serait plus là », tremble la locataire, 60 ans, qui témoigne avec sa fille de 19 ans. Prises de paroles courtes mais émouvantes.

« Quatre personnes dormaient tranquillement. Sans faire de mauvais jeux de mots, elles ont vu leur maison partir en fumée. Après le choc, il y a eu l'incompréhension. L'habitant s'est effondré immédiatement, il ne peut toujours pas faire face. Le lendemain du sinistre, le



■ La maison, rue du Stade, a été détruite. A la barre, l'habitant et sa fille ont livré un court témoignage mais poignant. Photo ER

prévenu est venu lui demander ce qui s'était passé. Quand il a su que cet homme était l'incendiaire, les bras lui en sont tombés », note Christelle Bonnot, représentante de la partie civile.

La présidente Mary-Charlier tente de comprendre le comportement du prévenu. « Lors du premier incendie, vous êtes revenu sur place pour porter secours aux habitants. Pourquoi ? Et pourquoi êtes-vous allé voir l'habitant le lendemain ? ». Sous contrôle judiciaire, le Doublin peine à mettre des mots sur ses maux : « Je voulais réparer, secourir. C'est mal ce que j'ai fait. Dans le fond, je savais que c'était moi mais je ne voulais pas me l'avouer. Je crois que j'ai péché les plombs à cause des stupés et de l'alcool ».

L'expertise psychiatrique n'est guère éclairante, le vice-procureur le regrette : « On reste sur sa faim. L'expert évoque une altération du discernement sans nous dire en quoi la consommation d'alcool ou de drogue est pathogène. Le côté "pyromane" n'est pas abordé ».

Lionel Pascal tient compte de l'évolution positive du prévenu, inséré, qui consulte un spécialiste. De requérir 18 mois de prison avec sursis mise à l'épreuve (avec obligation de soins, de travail, d'indemnisation).

A la défense, Yannick Barré pense que le Franc-Comtois « mérite une main tendue de la justice » : « Au moins, il ne triche pas. Il n'est pas en mesure de dire ses motivations, c'est tout.

La garde à vue a occasionné une véritable prise de conscience, elle fut un mal pour un bien. Aujourd'hui, ce jeune homme a arrêté toute consommation de stupés et de drogue », informe l'avocat.

Le tribunal a écarté l'altération du discernement. Jugement : 12 mois de prison avec sursis mise à l'épreuve pendant deux ans (et les obligations requises). L'homme devra payer 1.000€ à Idéha. Concernant la famille sinistrée, il doit également l'indemniser. L'habitante touche 2000€ de dommages et intérêts, son époux 1.500€, leur fille 1.500€ et la même somme pour le compagnon de celle-ci, également présent au moment du feu.

Aude LAMBERT

Faits et méfaits

En train de se shooter

Belfort. Les policiers sont intervenus, jeudi, à 18 h, au 10, rue Claude-Perrault aux Résidences pour soit-disant des perturbateurs qui gênaient le voisinage. Ils ont aperçu alors deux hommes en train de se shooter. Les policiers ont retrouvé du matériel : des seringues, des cocottes d'héroïne, etc. Ces deux Belfortains, âgés de 38 ans, ont été interpellés, puis relâchés. Ils seront convoqués ultérieurement.

Un homme recherché interpellé

Valdoie. Jeudi à 20 h 25, rue Jean-Jaurès à Valdoie, les policiers ont interpellé un homme, âgé de 30 ans et domicilié à Offemont. Il était recherché par la police pour plusieurs affaires et parce qu'il ne se rendait jamais aux convocations qui lui étaient faites. Sur lui, les policiers ont retrouvé deux couteaux. Il a reçu une convocation pour l'audience du tribunal du 18 mars prochain.

Le matelas prend feu

Belfort. Les sapeurs-pompiers de Belfort-Sud sont intervenus à 0 h 20 vendredi, 12, rue du Général-Chappuis, pour éteindre un matelas qui avait pris feu dans une cave. Ils ont éteint le début d'incendie et ont ventilé le local.

Piéton renversé

Belfort. Vendredi, à 9 h 40, une enfant de 12 ans, écouteurs aux oreilles, a traversé la chaussée en dehors du passage protégé, rue Chantereine, pour rejoindre l'arrêt de bus, et a été heurtée par une voiture qui circulait à faible allure. Légèrement blessée, la jeune fille a été transportée aux urgences pour des examens.